

Guide relatif au pack de formation « Mieux appliquer le droit pénal européen – séminaire juridique national pour le personnel des tribunaux »

Le pack de formation a été rédigé par :

Daniel Constantin Motoi

*Juge, tribunal de première
instance, 4^{ème} arrondissement,
tribunal de Bucarest*

André Klip

*Professeur à l'université de
Maastricht, juge honoraire – Cour
d'appel de Bois-le-Duc*

compilé et édité par :

l'Académie de Droit européen (ERA)

54295 Trèves, Metzger Alle 4.



I. Comment utiliser le pack de formation ?

Ce guide vise à fournir un manuel aux institutions partenaires concernant la manière d'utiliser le pack de formation et de personnaliser leurs séminaires juridiques nationaux en fonction de leurs besoins propres.

Le pack de formation comporte 7 modules :

- I. L'entraide judiciaire (EJ)
- II. Le mandat d'arrêt européen (MAE)
- III. La décision d'enquête européenne (DEE)
- IV. La reconnaissance mutuelle I. (CDD 2008/909/JAI)
- V. La reconnaissance mutuelle II. (CDD 2009/829/JHA)
- VI. La reconnaissance mutuelle III. (CDD 2008/947/JHA)
- VII. Le gel et la confiscation

Lorsqu'ils adaptent le séminaire national, les formateurs sont libres de varier l'ordre des modules. Ils sont également libres de mettre plus ou moins l'accent sur des modules spécifiques en fonction de l'utilité du sujet concerné pour le personnel des tribunaux amené à participer au séminaire. Ils peuvent également librement choisir les modules qu'ils veulent mettre en avant et ceux qu'ils veulent laisser de côté.

Chaque dossier a été conçu suivant le même canevas. Un dossier comporte les parties suivantes :

- Page de garde
- Polycopié (**Partie A.**)
- Notes concernant le polycopié (**Partie B.**)
- Méthodologie de la formation (**Partie C.**)
- Solutions des cas et exercices (**Partie D.**)
- Solutions détaillées étape par étape (**Annexe**) – pour 3 des documents

La **Partie A** a été agencée de manière à ne contenir que les cas et les exercices, sans solutions ni explications : elle est donc facile à distribuer aux participants avant le / au début du séminaire.

La **Partie B** comporte des informations concernant les cas et les exercices de la partie A, principalement au sujet de l'adaptation des cas en fonction du système juridique du pays où se déroule le séminaire.

La **Partie C** renferme la méthodologie détaillée du module concerné : elle contient les principaux objectifs ainsi que le programme de formation détaillé et suggéré (compilé ci-dessous pour plus de transparence).

La **Partie D** reprend les solutions détaillées des cas et exercices de la partie A.

Important à noter ! – Si le formateur décide de changer les cas, il changera également les solutions, mais la méthodologie doit rester identique.

En outre, trois des dossiers comportent une **Annexe**, qui renferme des solutions détaillées étape par étape sur écran aux problèmes, lesquelles peuvent être montrées aux participants si le besoin s'en fait sentir.

II. Comment utiliser les diapositives ?

En plus des dossiers, les deux experts ont préparé des diapositives pouvant être utilisées pour expliquer le sujet particulier. Les diapositives ont été formatées pour correspondre à un modèle uniforme. Par conséquent, si le formateur souhaite développer son propos sur la base des diapositives fournies, nous recommandons de conserver le même modèle. À cet effet, l'image d'arrière-plan tant de la diapositive d'ouverture que des diapositives suivantes se trouve dans le pack. Du reste, nous recommandons de dupliquer les diapositives existantes et **d'écraser** le texte dans le duplicata afin de préserver le positionnement du texte.

III. Comment créer le programme du séminaire national ?

Le séminaire dure 1,5 jour. La durée de chaque module est d'environ une demi-journée (de 3,5 à 4 heures).

Le pack renferme un modèle de programme dans lequel les arrière-plans ont déjà été insérés et les encadrés de texte adaptés. Le modèle contient également un exemple de programme de formation rempli.

IMPORTANT :

Le programme rempli n'est qu'un exemple de ce à quoi devrait ressembler le programme final ! Le programme réel relève de la décision du formateur !

Le formateur est libre de changer le module qu'il souhaite intégrer dans la formation, de modifier l'ordre des modules, d'allonger ou de raccourcir les pauses, ou même de modifier l'ordre des segments spécifiques à l'intérieur d'un module donné.

L'ordre des modules ci-dessous suit l'ordre dans lequel le pack de formation a été présenté aux experts nationaux par M. Motoi et M. Klip.

Les modules

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des modules décomposés en étapes et accompagnés d'un échéancier recommandé.

Module I. : L'entraide judiciaire (EJ)

1. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
 - La présentation est une composante du pack de formation mais elle peut être personnalisée si le formateur le juge avisé.
2. Résolution des scénarios d'introduction (**environ 30 minutes**) :
 - **Objectif principal** : le formateur doit aider les participants à voir la relation entre les instruments juridiques suivants :
 - Directive 2014/41/UE (décision d'enquête européenne)
 - Convention du 29 mai 2000 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne ; il convient de répartir les participants en 4 à 6 groupes de 5 à 8 personnes.
 - Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959 + ses protocoles.
 - Il convient de répartir les participants en 4 à 6 groupes de 5 à 8 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
3. Résolution du scénario de cas (**environ 2 heures et 20 minutes**)
 - **Objectif principal** : proposer une analyse plus approfondie de l'EJ et de la Convention de 1959, et s'entraîner à remplir des commissions rogatoires (CR).
4. Discussion, avec réponse aux questions des participants (**environ 5 à 20 minutes**).

Module II. : Le mandat d'arrêt européen (MAE)

1. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
 - La présentation est une composante du pack – il est recommandé au formateur d'envoyer un questionnaire aux participants avant la formation, lequel portera sur leur connaissance de la Décision-cadre 2002/584/JAI du Conseil ; les résultats du questionnaire doivent être intégrés dans la présentation.
2. Résolution du scénario de cas 1 (**environ 1 heure et 40 minutes**)
 - **Objectif principal** : les participants doivent apprendre à utiliser les sites Web du RJE, d'Eurlex et de la Cour de justice de l'UE.

- Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
3. Résolution des exercices (**environ 10 minutes**)
 - Cet exercice peut être omis ou donné comme devoir afin de se concentrer davantage sur les études de cas.
 4. Résolution du scénario de cas 2 (**environ 40-45 minutes**)
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
 5. Discussion, avec réponse aux questions des participants (**environ 5 à 20 minutes**)

Module III. : La décision d'enquête européenne (DEE)

1. Présentation de l'orateur (**environ 20 minutes**)
 - La présentation est une composante du pack de formation mais elle peut être personnalisée si le formateur le juge avisé.
 - Il est important de proposer aux participants une introduction aux documents suivants :
 - Autorités compétentes, langues acceptées, questions urgentes et champ d'application de la Directive DEE (actualisation au 7 août 2019)
 - Guide des formulaires de décision d'enquête européenne (*Guidelines on the European Investigation Order forms*)
2. Résolution du scénario de cas 1 (**environ 20 minutes**)
 - **Objectif principal** : présentation de la Directive 2014/41/UE aux participants et pratique de l'utilisation du site Web du RJE.
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 5 à 8 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
3. Résolution des exercices (**environ 15 minutes**)
4. Résolution du scénario de cas 2 (**environ 2 heures**)
 - Il convient de répartir les participants en 4 à 6 groupes de 5 à 8 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.

- Les groupes doivent télécharger au préalable le formulaire de DEE éditable sur le site Web du RJE.
 - Après les questions 1 à 3, la moitié des groupes doit remplir la DEE concernant la perquisition et l'autre moitié concernant l'audition par vidéoconférence.
 - Après cela, les groupes devront échanger les formulaires, de manière à avoir un formulaire différent de celui qu'ils ont rempli, puis ils devront discuter en vue de déterminer si le formulaire qu'ils ont reçu est conforme aux exigences (**environ 10 minutes**).
5. Discussion, avec réponse aux questions des participants (**environ 5 à 20 minutes**)

Module IV. : Reconnaissance mutuelle I. : Transfert de l'exécution de jugements

1. Réponse aux questions d'introduction (**environ 10-15 minutes**) :
2. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
 - La présentation est une composante du pack de formation – il est recommandé au formateur d'envoyer un questionnaire aux participants avant la formation, lequel portera sur leur connaissance de la Décision-cadre 2008/909/JAI du Conseil ; les résultats du questionnaire doivent être intégrés dans la présentation.
3. Résolution du scénario de cas 1 (**environ 1 heure et 40 minutes**)
 - **Objectif principal** : proposer une analyse plus approfondie de l'EJ et de la Convention de 1959, et s'entraîner à remplir des commissions rogatoires (CR).
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
4. Résolution des exercices (**environ 10 minutes**)
5. Résolution du scénario de cas 2 (**environ 40-45 minutes**)
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
6. Discussion, avec réponse aux questions des participants (**environ 5 à 20 minutes**)

Module V. : La reconnaissance mutuelle II. : Le principe de la reconnaissance mutuelle des décisions relatives aux mesures de contrôle en tant qu'alternative à la détention provisoire

1. Résolution du scénario d'introduction (**environ 15-20 minutes**)
 - **Objectif principal** : présentation de la Décision-cadre 2009/829/JAI du Conseil aux participants et pratique de l'utilisation du site Web du RJE.
2. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
 - La présentation est une composante du pack de formation mais elle peut être personnalisée si le formateur le juge avisé.
3. Résolution des exercices (**environ 15 minutes**)
4. Résolution du scénario de cas (**environ 2 heures**)
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 5 à 6 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
5. Discussion, avec réponse aux questions des participants (**environ 5 à 20 minutes**)

Module VI. : Le principe de la reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions de probation en vue du contrôle des mesures probatoires et des sanctions alternatives

1. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
 - La présentation est une composante du pack de formation mais elle peut être personnalisée si le formateur le juge avisé.
2. Résolution du scénario de cas 1 (**environ 1 heure et 40 minutes**)
 - **Objectif principal** : les participants doivent apprendre à utiliser les sites Web du RJE, d'Eurlex et de la Cour de justice de l'UE.
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
3. Résolution des exercices (**environ 10 minutes**)
 - Cet exercice peut être omis ou donné comme devoir afin de se concentrer davantage sur les études de cas.

4. Résolution du scénario de cas 2 (**environ 40-45 minutes**)
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
5. Discussion, avec réponse aux questions des participants (**environ 5 à 20 minutes**)

Module VII. : Le gel et la confiscation

1. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
 - La présentation est une composante du pack – il est recommandé au formateur d'envoyer un questionnaire aux participants avant la formation, lequel portera sur leur connaissance des Décisions-cadres 2003/577/JAI et 2006/783/JAI ainsi que du Règlement (UE) 2018/1805 du Conseil ; les résultats du questionnaire doivent être intégrés dans la présentation.
2. Résolution du scénario de cas 1 (**environ 1 heure et 40 minutes**)
 - **Objectif principal** : les participants doivent apprendre à utiliser les sites Web du RJE, d'Eurlex et de la Cour de justice de l'UE.
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
3. Résolution des exercices (**environ 10 minutes**)
 - Cet exercice peut être omis ou donné comme devoir afin de se concentrer davantage sur les études de cas.
4. Résolution du scénario de cas 2 (**environ 40-45 minutes**)
 - Il convient de répartir les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
 - Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/ordinateur portable avec accès à Internet.
5. Discussion, avec réponse aux questions des participants (**environ 5 à 20 minutes**)